

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-04 / 039 - CM DU 6 SEPTEMBRE 2021
Fixation des tarifs pour le Péri-scolaire - Année 2021-2022 et suivantes

.....

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du péri-scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI
(Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 – 8h10	1,30	1,50	1,70	2,00
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,00
	Repas et Garde	7,00	7,40	7,60	8,00
	Repas seul	5,50	5,50	5,50	5,50
	13h00-13h30	1,00	1,20	1,40	2,00
*	11h50 – 13h30 Sans repas	2,30	2,70	3,10	4,00
Soir	16h10-16h35	0,50	0,90	1,10	1,50
	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h30-18h00	0,90	0,90	0,90	0,90
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(*) Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

Pour les parents – tuteurs facturés et **domiciliés en dehors des 3 communes du RPI**
(Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 – 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	7,70	8,20	9,50	10,40
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h30	1,10	1,40	1,75	2,35
*	11h50 – 13h30 Sans repas	2,55	3,20	3,85	5,20
Soir	16h10-16h35	1,00	1,20	1,60	2,00
	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,90	0,90	0,90	0,90
	17h30-18h00	1,00	1,00	1,00	1,00
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(*) Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.